

2021_CT2_283

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - AVIS - Budget Principal – Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Aide aux propriétaires privés et de son affectation

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MARTIN Régis donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – MERCIER Arnaud donne pouvoir à DELAVET Christian – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – GOMEZ André – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Pascal CHAUVIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Politique culturelle et sportive
Culture**

■ Séance du 27 mai 2021

07_2_01

■ **Budget Principal – Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Aide aux propriétaires privés et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands événements

■ Séance du 4 Juin 2021

18933

■ Budget Principal – Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Aide aux propriétaires privés et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a voté les axes de sa politique culturelle le 16 mai 2003 (délibération n°2003_A081). Cette politique culturelle aujourd'hui mise en œuvre par la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix poursuit des objectifs d'éducation, de création de lien social entre les habitants et de contribution au développement économique du territoire. Les notions de renforcement de l'identité territoriale, de soutien à l'initiative locale de dimension intercommunale, de structuration du Territoire du pays d'Aix et de mise en réseau des équipements culturels font également partie de cette politique culturelle.

En matière de mise en valeur du territoire, l'attention portée à la conservation des paysages et des monuments historiques est un axe important du développement durable du Territoire du Pays d'Aix. Il s'agit de maintenir et dynamiser la conservation de ces édifices et sites qui ont souvent marqué le paysage actuel du territoire. Ils sont par ailleurs particulièrement précieux pour l'identification du territoire par ses habitants, la valorisation d'un tourisme responsable et, de fait, son développement.

Ces enjeux conduisent le Territoire du Pays d'Aix à poursuivre le dispositif "Aide aux Propriétaires privés » et étendre ces aides pour les prochaines années.

Il s'agit d'une opération créée en séance du Conseil communautaire de la CPA le 19 décembre 2013. Cette délibération a été complétée par la Métropole le 28 avril 2016 (HN040-173/16/CM). Elle permet d'attribuer des subventions d'investissement pour des programmes de restauration de bâtiments privés classés, soutenus par l'État.

Afin de poursuivre et étendre cette politique de soutien, l'opération d'investissement numéro 4581162485, Aide aux propriétaires privés enregistrée dans l'autorisation de programme DI485AP de la Métropole doit être révisée pour un montant de 514 000 € TTC.

Cette révision d'opération porte le montant de l'opération d'Investissement Aide aux propriétaires privés de 1 170 000 € TTC avant révision à un montant révisé de 1 684 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2013_A225 du Conseil communautaire de la CPA du 19 décembre 2013, portant création de l'opération Aide aux propriétaires privés ;
- La délibération n°HN 040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 relative à l'intégration de la situation au 31 décembre 2015 des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 514 000 € TTC de l'opération d'investissement DI485AP Aide aux propriétaires privés, afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 514 000 € TTC de l'opération d'investissement DI485AP Aide aux propriétaires privés.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'Investissement DI485AP Aide aux propriétaires privés, pour un montant de 514 000 €, portant le montant total de l'opération à 1 684 000 € TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

Mandaté antérieur: 793 735,51 euros T.T.C.

CP 2021 (DM2 compris) : 204 826 euros T.T.C

CP 2022: 160 000 euros T.T.C

CP 2023 : 150 000 euros T.T.C

CP 2024 : 150 000 euros T.T.C

CP 2025 : 150 000 euros T.T.C

CP 2026 : 75 438,49 euros T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - AVIS - Budget Principal – Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Aide aux propriétaires privés et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 JUIN 2021